

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse...

LOGEMENTS

A remettre beau PETIT LOGEMENT 1 chambre et cuisine. Pour visiter s'adresser M. Bénon, Hôpital 8.

2 chambres

et cuisine, au centre de la ville. S'adresser rue du Blé 1, 2me étage.

LOGEMENT

de 3 chambres à louer, Gorgee & Vauseyon.

VALANGIN

Logement à louer

A louer, pour le 1er juin ou époque à convenir, dans maison moderne, un logement de 4 chambres, cuisine et dépendances, eau, électricité, grand jardin, belle situation. S'adresser à M. L. TOUCHON fils, à Valangin.

Séjour d'été

A louer au Roc, sur Cornaux, appartement meublé de 9 pièces et vastes dépendances, galerie vitrée, téléphone, garage, jardin potager, jardin d'agrément avec grande tonnelle, parc, proximité de la forêt. Une très étendue de terrain. S'adresser au bureau de C.-E. Bovet, 4, rue du Musée.

CHAMBRES

A louer chambre indépendante, Hôpital 15. A la même adresse, on s'occupe de tout.

POUSSE-POUSSE

en bon état. Grande chambre meublée au soleil. Rue Louis-Favre 17, 2me étage, à droite.

Chambre meublée indépendante pour monsieur. Jean-Jacques 9, 1er.

2 JOLIES CHAMBRES meublées dont une indépendante. S'adresser Faubourg Hôpital 84, 2me étage.

PENSION ET CHAMBRE au soleil, pour monsieur. Fbg de l'Hôpital 66, 2me, à droite.

Jolie chambre meublée. Rue Dupuyron 1, chez M. Botton.

A louer chambre meublée indépendante, Sablons 19, 3me.

CHAMBRES ET PENSION soignées pour jeunes gens. Quel du Mont-Blanc 6, rez-de-chaussée, à gauche.

Jolie chambre meublée, indépendante. Rue du Trésor 11, entre-soi.

Belle grande chambre meublée pour monsieur de bureau. Reines 12, 3me étage ou magasin Février, Temple-Neuf 5.

Chambres pour ouvriers. S'adresser Fahys 11.

BONNE PENSION et belle chambre, pour 2 jeunes gens. - Mme Vuillemin, J.-J. Lallemand 1.

Chambre meublée confortable. Sablons 29, 2me, à droite. c. o.

Evoles

Chambres confortables, chauffables, avec cheminée, vue sur le lac, à louer avec ou sans pension à personnes sérieuses. Cuisine soignée. Demander l'adresse du No 320 au bureau de la Feuille d'Aviz.

A louer à messieurs tranquilles 2 belles chambres meublées au soleil, avec balcon, vue sur le lac. S'adresser à M. Henri Gugzsigberger, Corcelles.

Jolies chambres et pension. Mmes Gutthel, Chemin de Gratte-Semelle 7.

Chambre meublée, électricité, au 1er étage, à droite, rue des Moulins 88.

Chambre meublée. Faubourg Hôpital 13, 4me.

A LOUER aux Saars

UNE CHAMBRE non meublée, bien éclairée, avec 2 fenêtres, soleil, vue magnifique sur le lac. Elle pourrait éventuellement servir de bureau. Installation de téléphone, éclairage électrique. Adresse les offres écrites à Y. 997 au bureau de la Feuille d'Aviz.

LOCAT. DIVERSES

GARDE-MEUBLES à remettre au centre de la Ville, une chambre indépendante. Etude Petitpierre et Hotz, St-Maurice 12.

Local à louer

Men situé et bien éclairé, conviendrait spécialement pour cordonniers. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Auguste KESSEL, Marchand-tailleur, rue des FAHYS 88, Neuchâtel.

Demandes à louer

Dame seule, solvable et honnête, cherche à louer pour tout de suite ou à convenir un petit logement

Appartement

Une famille tranquille et honorable demande à louer pour fin de l'année un appartement moderne de 5 à 7 pièces, situé, si possible, au centre de la ville. S'adresser au bureau de la Feuille d'Aviz, N. à Publicitas, Neuchâtel.

Séjour d'été

On cherche logement meublé de 4 chambres, pour séjour d'été, préférence région Bôle, Chambrélin, Rochefort. Adresser offres écrites sous D. Z. 998 au bureau de la Feuille d'Aviz.

logement

2 ou 3 pièces avec petit rural et un peu de terrain. Ecrire à J. B. 14 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Jeune homme sérieux, de bonne famille, cherche à louer, pour le 15 avril, une belle chambre

meublée, au soleil. Adresser offres écrites sous chiffres L. S. au bureau de la Feuille d'Aviz.

On cherche à louer spacieuse chambre au soleil, pour élève de l'Ecole de commerce, éventuellement avec pension. Offres sous chiffres J. H. 1618 St. aux Annonces Suisses S. A., St-Gall. JH1618St.

Une personne soignée cherche à louer 1 ou 2 chambres avec cuisine ou réduit. S'adresser à Mme Convert, avenue de la Gare 9. c. o.

On demande à louer, tout de suite ou époque à convenir, un appartement

de 3 ou 4 chambres; haut de la ville, au banlieue. Ecrire sous G. D. 24 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Demoiselle propre et honnête cherche chambre meublée indépendante, si possible simple mais propre. Demander l'adresse du No 23 au bureau de la Feuille d'Aviz.

OFFRES

JEUNE FILLE de 17 ans, cherche place, dans ménage soigné, où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Vie de famille désirée. Offres sous chiffres Be 2300 Y à Publicitas S. A., Berne. JH 19351 B.

JEUNE FILLE robuste, 16 ans, de la campagne, cherche place dans bonne famille pour aider aux travaux du ménage et pour apprendre la langue française. Vie de famille et petits gages désirés. - Offres à Famille Schellenberger, agriculteur, Schüpbach-Sigau (Berne).

Jeune Bernoise de 15 ans cherche place de

VOLONTAIRE dans bonne famille pour apprendre la langue française. - Offres écrites sous chiffres X. 23 au bureau de la Feuille d'Aviz.

On cherche place pour jeune fille

de la Suisse allemande, âgée de 15 ans, très bien recommandée, comme aide de la ménagère. On ne demande pas de gages, mais bon traitement et bonne occasion d'apprendre la langue française. Entrée commencement de mai. Offres à M. G. Horrisberger, Helvetenstrasse 38, Berne.

PLACES

Bonne d'enfants est demandée dans famille suisse des environs de Paris. S'adresser Bureau de placement, 6, rue du Concert, Neuchâtel.

Mme Sandoz-de Pury cherche pour fin avril

CUISINIÈRE capable et bien recommandée. S'adresser 88, Crêt-Taconnet, de 9 à 10 h. ou le soir.

Veut avec 2 enfants, 8 et 10 ans, cherche

personne de confiance pour s'occuper des travaux du ménage. Demander l'adresse du No 994 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Pour une famille de 3 personnes on demande une

JEUNE FILLE sachant cuire et au courant des travaux de ménage. S'adresser au magasin Morthier, rue du Seyon.

Jeune fille sachant cuire et repasser est demandée comme

femme de chambre pour le 15 avril. S'adresser à Mme Moschard-Mayor, Beauregard 33, Serrières.

On cherche pour tout de suite

brave jeune fille de confiance pour ménage soigné à la campagne. S'adresser à Mme Piatrot, Colombier.

On demande, pour Paris, une bonne

expérimentée, au courant de tous les travaux d'un ménage soigné de 3 personnes. Bons gages. Voyage gratuit. Adresser les offres et références à Mme Cand, No 1, rue de Capri, Paris, XIIème.

Famille Suisse allemande demande

demoiselle modeste, mais bien élevée, sachant raccommoder, pour soigner un garçon de trois ans. Offres avec copie de certificats et présentations à Case postale 17658, Baden (Argovie).

On cherche

JEUNE FILLE pour un ménage de trois personnes. Se présenter au magasin Longchamp-Bonnot, Place Pury 3.

Gentille

JEUNE FILLE de 14 à 16 ans, est demandée dans bonne famille bourgeoise des bords du lac de Zurich. - Bonne occasion d'apprendre la langue allemande ainsi que tous les travaux de ménage. - Vie de famille assurée. - Offres écrites à G. V. 19 au bureau de la Feuille d'Aviz.

On demande une

JEUNE FILLE libérée des écoles pour faire les courses et aider au commerce. Adresser offres écrites à G. V. 18 au bureau de la Feuille d'Aviz.

80 ans, parlant trois langues, cherche place dans bureau industriel ou commercial comme commis ou tout autre emploi, bonnes références, prétentions modestes. Adresser offres écrites sous chiffres S. A. Lausanne.

On demande une

JEUNE FILLE libérée des écoles pour faire les courses et aider au commerce. Adresser offres écrites à G. V. 18 au bureau de la Feuille d'Aviz.

80 ans, parlant trois langues, cherche place dans bureau industriel ou commercial comme commis ou tout autre emploi, bonnes références, prétentions modestes. Adresser offres écrites sous chiffres S. A. Lausanne.

On demande une

JEUNE FILLE libérée des écoles pour faire les courses et aider au commerce. Adresser offres écrites à G. V. 18 au bureau de la Feuille d'Aviz.

80 ans, parlant trois langues, cherche place dans bureau industriel ou commercial comme commis ou tout autre emploi, bonnes références, prétentions modestes. Adresser offres écrites sous chiffres S. A. Lausanne.

On demande une

JEUNE FILLE libérée des écoles pour faire les courses et aider au commerce. Adresser offres écrites à G. V. 18 au bureau de la Feuille d'Aviz.

80 ans, parlant trois langues, cherche place dans bureau industriel ou commercial comme commis ou tout autre emploi, bonnes références, prétentions modestes. Adresser offres écrites sous chiffres S. A. Lausanne.

On demande une

JEUNE FILLE libérée des écoles pour faire les courses et aider au commerce. Adresser offres écrites à G. V. 18 au bureau de la Feuille d'Aviz.

80 ans, parlant trois langues, cherche place dans bureau industriel ou commercial comme commis ou tout autre emploi, bonnes références, prétentions modestes. Adresser offres écrites sous chiffres S. A. Lausanne.

bonne à tout faire

On offre à jeune fille propre, active, toute confiance, sachant bien cuire ou désirant se perfectionner dans la cuisine, une place de

dans un ménage très soigné où il y a une femme de chambre. Place d'avant et bons gages à jeune fille capable. Offres avec références sous F. 11597 L. Publicitas S. A., Lausanne.

On cherche, pour tout de suite,

JEUNE FILLE comme aide de la maîtresse de maison. Bons gages. S'adresser Beaux-Arts 16, au 1er.

Pour un ménage de 4 grandes personnes, on demande

bonne à tout faire active et robuste. Adresser offres avec présentations à Mme Vve L. BLOCH, 49, rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds. Entrée immédiate.

On demande

personne d'un certain âge pour s'occuper durant la journée d'un ménage simple et pouvant loger chez elle. S'adresser Château 2, 3me, entre 2 et 3 heures.

Pour ménage soigné de 2 personnes, on demande

jeune fille tranquille sachant cuire et parlant français. - S'adresser 10, avenue de la Gare.

On cherche

JEUNE FILLE de toute confiance, pour tous les travaux d'un ménage soigné. S'adresser Orangerie 8, 2me étage.

On demande 2 JEUNES FILLES pour travaux de ménage, l'une sachant un peu cuire. Bons gages. Demander l'adresse du No 23 au bureau de la Feuille d'Aviz.

EMPLOIS DIVERS

Demoiselle distinguée, parlant français, allemand et anglais, cherche place dans magasin de la ville. - S'adresser à Mlle Muller, Rocher 24.

Père de famille soif, sérieux, débrouillard, cherche emploi ou représentation sérieuse. Bonnes références. Pressant. Ecrire à F. B. 16 au bureau de la Feuille d'Aviz.

JEUNE FILLE bien au courant du service cherche place dans un hôtel ou bar restaurant. - Offres à M. Montandon, Halles 9.

2 jeunes Bernois de 16 et 18 ans, cherchent place de plus jeune pour le 1er mai chez un agriculteur où il aurait l'occasion de bien apprendre la langue française, le plus âgé, qui parle déjà un peu le français dans un commerce ou dans un hôtel, pour les travaux de maison et de jardin. - Entrée immédiatement. Offres et mentions des gages sont à envoyer à Hans Weber, Bütigen près Büren a/A (Berne).

ON CHERCHE garçon libéré de l'école pour aider aux travaux de campagne. Occasion de bien apprendre l'allemand. Bons gages de famille. S'adresser à J. W. W. Y. S. agriculteur, Hestigkofen (Soleure).

On demande un jeune garçon pour

porter le lait et aider à la campagne, chez Henri Wenker, Serroue, a Corcelles (Neuchâtel).

ON CHERCHE jeune homme fort et robuste, si possible hors de l'école, pour aider à la campagne. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Bon traitement assuré. Pour détails s'adresser à Rudolf Kähl, agriculteur, auf dem Werthof, près Kappelen près Aarberg (Berne).

On demande pour une

JEUNE FILLE de 18 ans une place dans magasin, boulangerie - pâtisserie, pour aider au magasin et au ménage. S'adresser à Mme A. Jan Muret, Café de l'Industrie, rue Louis-Favre 20, Neuchâtel.

Kinderfräulein pouvant soigner seule les enfants, connaissant la couture et sachant les deux langues, possédant de bons certificats, cherchant de bons certificats, cherchant de bons certificats, cherchant de bons certificats.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

JEUNE FILLE

de 17 ans, ayant suivi les écoles secondaires et de commerce, connaissant parfaitement la sténographie et la machine à écrire, CHERCHE PLACE dans une grande maison de commerce ou banque, où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française, à Neuchâtel ou environs. Entrée et gages d'après convenance. Adresser les offres sous chiffres K. 868 L. à l'Agence de publicité Keller & Cie, Lucerne. J. Hk. 11507 L.

Attention ! Vin rouge d'Espagne, de 14 à 15 degrés, à fr. 1.60 le litre Vin blanc d'Espagne à fr. 1.60 le l. Vin rouge français dep. » 0.90 » Veritable huile d'olive » 5.- » chez

Antoine COLOM AUX QUATRE SAISONS Epaveurs 7 Tél. 13.33

Apprentissages

On demande place pour jeune homme de 16 ans, comme apprenti jardinier, à délégué travaillé à la campagne. - S'adresser à Vve Baudellier, Porrentruy. JH 14002 J

Tailleuse pour dames, de 1er ordre, cherche

bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Mlle Marie Meier, Robes, Fluhmattstr. 21, Lucerne. JHp 10048 Lz

On cherche pour tout de suite

apprentie chez Mme Montandon, blanchisseuse, Ravivères 8, Vauseyon.

Un jeune homme ayant suivi l'Ecole de commerce, cherche place d'APPRENTI DE COMMERCE. Adresser offres écrites sous chiffres A. B. 20 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Jeune homme ayant déjà pratiqué pendant 18 mois, cherche place pour finir son apprentissage de

confiseur S'adresser André Le Senne, Wilderswyl, Interlaken.

On demande une

apprentie repasseuse chez Mme Montandon, blanchisseuse, Ravivères 8, Vauseyon.

Un jeune homme ayant suivi l'Ecole de commerce, cherche place d'APPRENTI DE COMMERCE. Adresser offres écrites sous chiffres A. B. 20 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Jeune homme ayant déjà pratiqué pendant 18 mois, cherche place pour finir son apprentissage de

confiseur S'adresser André Le Senne, Wilderswyl, Interlaken.

On demande une

apprentie couturière et une COMMISSIONNAIRE. S'adresser Schwab-Roy, av. 1er-Mars 20, Neuchâtel.

PERDUS

JEUNE CHATTE BRUN-ROUX est égarée au quartier de l'Est. Prière aux personnes qui en auraient pris soin, de la rapporter contre récompense, rue des Beaux-Arts 21, au rez-de-chaussée.

A VENDRE SANS CONCURRENCE ! (Marchandises garanties) Cabris tessinois 14, chovistes, Fr. 5.50 le kg. Salami de Milan 14, chovistes, bien séché, Fr. 7.50 le kg. Salami de Bologne 14, extra, Fr. 8.50 le kg. Envoi-échantillon de 2, 5, 10 kilos, contre remboursement. Livraison dans la semaine. S. Export, Case postale 84, Locarno.

Vélos neufs Condor, Automoto, bon marché, lanternes acétylène, pompes et accessoires. VELOS occasion, en bon état, fr. 140.-, dont une forte machine, conviendrait pour commissionnaire, fr. 70.-. Ch. ROLAND, Serrières.

PIANO Pour cas imprévu, à vendre beau piano brun; superbe occasion. 86, faubourg de l'Hôpital, 1er étage, à gauche.

Plants d'asperges la précoce d'Argenteuil. Envoi contre remboursement à fr. 13. le cent. S'adresser à B. Struoki, Motier-Vully.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

Antiquités A vendre 3 beaux bois de lit Louis XVI ainsi qu'un bahut antique. Demander l'adresse du No 21 au bureau de la Feuille d'Aviz.

Belles pensées couleurs séparées, à vendre. - Grand'Rue 23, Peseux.

HELVETIA

Société Suisse d'Assurances
contre les
ACCIDENTS
et la **RESPONSABILITÉ CIVILE**
Fondée en 1894

Assurances individuelles, Voyages, Domestiques,
Agricoles, Enfants, Vol avec effraction

Responsabilité civile contre tous risques
Responsabilité civile professionnelle des :
**MÉDECINS, PHARMACIENS,
AVOCATS, NOTAIRES,
FONCTIONNAIRES, etc.**

Emile SPICHIGER fils, agent général
Av. de la Gare 3 NEUCHÂTEL Téléphone 11.69



Ecole privée
pour enfants de 5 à 13 ans
Préparation au Collège classique et à l'Ecole secondaire
Rentrée le mardi 12 avril
Inscriptions dès ce jour
M^{lles} BERTHOUD, L'Oriette-Evole 11

CRÉDIT SUISSE

ZURICH
BALE - BERNE - FRAUENFELD - GENÈVE - GLARIS - KREUZLINGEN
LAUSANNE - LUCERNE - LUGANO - NEUCHÂTEL - ST-GALL

Dividende de 1920
L'Assemblée générale, qui a eu lieu ce jour, a fixé le dividende pour l'exercice 1920 à 8 % sur le capital-actions versé. En conséquence, le coupon No 81 sera payable sans frais en
Fr. 40.— par action

dès le 4 avril 1921, aux sièges, agences et caisses de dépôt du CRÉDIT SUISSE, ainsi qu'à

Aarau : à la Banque Cantonale d'Argovie.
Berne : à la Banque Cantonale de Berne.
Cologny : à la Banque des Grisons.
Genève : à l'Union Financière de Genève.
Soleure : à la Banque Cantonale de Soleure.
Winterthour : à l'Union des Banques Suisses.

Les coupons doivent être présentés accompagnés d'un bordereau numérique.
Zurich, le 2 avril 1921. LA DIRECTION.

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX

1er Arrondissement

Ligne Neuchâtel-Le Locle-Col des Roches

Il est porté à la connaissance du public que le train No 1551 (Neuchâtel dép. 5.05, La Chaux-de-Fonds arr. 6.27) ne sera pas mis en marche depuis le 1er avril, comme cela était prévu.
Par contre, le train No 1553 (La Chaux-de-Fonds dép. 7.00, Le Locle-Ville arr. 7.15) et le train No 1555 (Neuchâtel dép. 6.00, La Chaux-de-Fonds arr. 7.23) continueront à circuler dès le 1er avril avec le même horaire que celui publié et valable jusqu'au 31 mars.
Lausanne, le 30 mars 1921.
J. H. 55657 P. Direction 1er arrondissement C. F. F.

Cours de fine cuisine

Durée du cours 5 semaines. Commencement des différents cours : 1er mai, 6 juin, 11 juillet, 15 août, 12 septembre, 17 octobre, 21 novembre. Leçons par institutrice expérimentée. Enseignement individuel. Le cours ne compte pas plus de 10 élèves. Prix du cours avec entretien complet, Fr. 400.—. Cure d'air et de lait. Prospectus et références à disposition. S'adresser Ecole Ménagère, St. Stephan (Oberland bernois), 1000 m. sur mer.

POLITIQUE

Allemagne

M. Simons prend du repos

LUGANO, 3. — Le ministre des affaires étrangères d'Allemagne se trouve depuis quelques jours à Lugano. Il séjourne dans la villa d'une famille allemande, à Pura (val Magliana).

Le ministre a déclaré à un rédacteur du «Corriere del Ticino» qu'il est à Lugano pour de courtes vacances et pour des raisons de santé. Il a ajouté que tous les bruits qui attribuent à son séjour dans le Tessin, des motifs ou des buts politiques, sont dénués de fondement.

Une réponse des Etats-Unis

Le gouvernement allemand a demandé les bons offices des Etats-Unis, pour régler le problème des réparations. A cette demande, le gouvernement des Etats-Unis a répondu par une note qui sera communiquée aux puissances alliées, mais dont le texte n'a pas encore eu le temps de parvenir à Paris. On connaît le sens général : les Etats-Unis invitent l'Allemagne à payer jusqu'à l'extrême limite de ses ressources, et ils lui font entendre qu'ils restent solidaires des nations auxquelles ils ont été associés pendant la guerre.

Le gouvernement allemand a gardé le secret sur sa démarche. C'est seulement après les allusions des journaux alliés qu'il s'est décidé à donner quelques explications. Encore ces explications, relatives à un mémorandum économique qui a été remis au représentant officieux des Etats-Unis, paraissent-elles propres à obscurcir la question, au moins autant qu'à l'éclaircir. Il est regrettable que les dirigeants de l'Allemagne recourent toujours à des procédés confus et tortueux. Pourquoi ne pas dire franchement ce qu'on fait, quand on prend l'initiative retentissante d'en appeler à l'arbitrage américain ? Ou bien c'est vraiment une issue équivoque qu'on cherche, et il faut avoir le courage de son opinion. Ou bien c'est une manœuvre qu'on tente, et il est vain de partir pour Lugano.

Le sens de la réponse américaine ne nous surprend pas — le « Temps » a toujours répété : « Rien sans les Etats-Unis », — mais elle nous réjouit profondément. Le conseil que M. Harding et M. Hughes donnent à l'Allemagne est excellent ; si le gouvernement de Berlin avait suivi franchement cette politique, la paix européenne serait depuis longtemps une réalité. Nous espérons que la voix des Etats-Unis aura d'autres occasions de se faire entendre dans le règlement des questions posées par la guerre. Aucune pensée du gouvernement américain ne doit être méconnue. Aucun intérêt américain ne doit être ignoré. Et le pacte de la Société des Nations ne doit pas être un obstacle à l'intime collaboration des Alliés et des Etats-Unis.

Les Belges tirent sur les communistes

BRUXELLES, 2. — Des bagarres se sont produites vendredi dans la région de Mors, sur la rive gauche du Rhin, entre des ouvriers communistes et ouvriers non communistes, dont un certain nombre avaient occupé les puits des charbonnages sur la rive gauche. Les troupes belges sont intervenues pour soutenir les ouvriers non communistes et ont fait usage de leurs armes. Les communistes ont eu trois tués et vingt-sept blessés. Les soldats belges n'ont à déplorer aucune perte. Cette intervention a ramené le calme.

Des renforts ont été envoyés et quelques arrestations ont été opérées parmi les ouvriers communistes.

Aux dernières nouvelles, le calme est absolu dans la région. Sur la rive droite, il ne s'est rien produit.

Iles britanniques

Une phase aiguë

MILAN, 3. — On mande de Londres au « Secolo » que Valera, président de la République irlandaise, interviewé par un journaliste de Dublin, a dit que la lutte entre l'Irlande et l'Angleterre traverse une phase aiguë. Il est cependant probable que ces jours prochains, le cardinal Legue sera désigné comme médiateur. Parlant de M. Lloyd George, Valera le qualifie d'opportuniste politique qui connaît le vrai caractère de la question irlandaise, mais il se dérobe et fait des offres de compromis.

Relativement à l'application du Home Rule à l'Irlande et aux conséquences des prochaines élections, Valera affirme l'intention des sin-féinners de présenter un candidat dans chaque collège électoral, de manière à prouver au monde entier quelles sont les vraies aspirations de l'Irlande. Le président irlandais a la ferme opinion que dans tous les collèges irlandais, à l'exception de l'Ulster, les candidats républicains seront élus. Il y a quelques jours, le gouvernement irlandais publia son intention d'ajourner le recensement de la population décrété par le Parlement. Aujourd'hui, on annonce que le gouvernement anglais, pour ne pas aggraver les difficultés déjà existantes, a décidé de surseoir à l'exécution de la loi et d'ajourner le recensement de la population.

Des actes de vandalisme

LIVERPOOL, 2 (Havas). — Trois cents vitrines de magasins ont été endommagées, durant la nuit de vendredi à samedi, au moyen d'un diamant de vitrier. Les dégâts s'élevaient à une somme considérable. On les attribue aux sin-féinners.

Au Maroc

MORITZ, 3 (Officiel). — On annonce la mort du grand agitateur Moha ou Hamour, au cours d'un combat que lui ont livré des partisans français. Atteint d'une balle dans la gorge, l'agitateur a été tué net. Le corps a été emporté par ses femmes à l'amellouk et inhumé en présence de ses fils, ralliés à la cause française, et de tous les cavaliers Zaïans.

ETRANGER

On va utiliser les marées.

Au cours de la discussion au Sénat français du budget des forces hydrauliques, M. Le Troquer, ministre des travaux publics, a révélé que le problème de l'utilisation de la force des marées est à peu près résolu.

Après avoir montré la nécessité d'utiliser toutes les forces naturelles, le ministre a indiqué que la commission constituée pour étudier la question de l'utilisation des marées touche à la solution du problème et il a fait un bref exposé du mécanisme adopté, qui consisterait à recourir à un jeu de réservoirs multiples, agissant comme un régulateur et permettant à n'importe quelle heure de marée, d'obtenir une énergie sensiblement constante. Il restait à découvrir un type de turbine capable de résister à l'eau de mer. Dans ce but, il a été ouvert un concours qui a donné des résultats favorables. La palme est revenue à une maison française. On procède actuellement à des sondages dans l'estuaire de la Rance, en vue de son aménagement.

Chercheurs de pétrole.

Une grande société anglaise de pétrole, la « British Controlles Oil Fields Cy », envoie deux hydroplanes dans l'Amérique du sud pour explorer le delta de l'Orénoque. Elle s'est assurée le concours de géologues et de prospecteurs de renom ainsi que de photographes connus. Ces deux appareils, portant plusieurs passagers, s'en vont explorer le delta de l'Orénoque dans le but d'y repérer les gisements de pétrole et la photographie aérienne sera des plus utiles, car elles permettront de situer rapidement les points où il doit y avoir du pétrole, on sait, en effet, que les terrains pétroliers n'ont qu'une végétation pauvre et clairsemée.

Un don à la Belgique.

L'agrandissement et le développement de l'école de médecine de l'Université de Bruxelles nécessiteront un capital de 100 millions de francs sur lesquels la Fondation Rockefeller en donnera 43 millions. Cette contribution à la Fondation Rockefeller servira aussi à l'installation et à l'entretien d'une école d'infirmières fondée en mémoire d'Edith Cavell et de Mme Dysage, femme du célèbre médecin belge, et victime du torpillage du « Lusitania ».

SUISSE

Le capitaine Spelterini.

Le capitaine Spelterini sollicite l'autorisation de s'appeler légalement... Spelterini. Car ce n'est point là son vrai nom. Il se nomme Schweizer et il est un bon Saint-gallois de Kirchberg. Son père, ayant émigré en Italie, s'y donna le nom de Spelti et le fils, pour achever de s'italianiser, s'appela Spelterini, nom qu'il demande à voir consacrer légalement. Le capitaine Spelterini habite Coppet.

Berne.

L'autre soir, vers 10 heures et demie, on a tenté de mettre le feu au chantier de planches de M. Benjamin Zurluh, tourneur, à Court. Un paysan qui rentrait à Chalmet vit le feu et, avec l'aide de quelques voisins réussit à éteindre. Des étoupes restées sur place sont la preuve d'une tentative malveillante.

Zurich.

Le Conseil municipal de Wädenswil a décidé que toutes réunions, conférences, etc., de quelque nature que ce soit, sur les places ou dans les lieux publics, ne devront plus avoir lieu que sur autorisation écrite préalable, à solliciter de la préfecture. De plus, toutes réunions ou conférences organisées par des groupements dont les buts ou les moyens sont de nature à mettre en péril la sûreté de l'Etat, sont interdites sur les places ou dans les salles publiques.

A Zurich.

Un charretier, Gustave Huber, célibataire, âgé de 35 ans, s'étant endormi sur le siège de son véhicule en marche, tomba entre les chevaux et le char chargé de gravier. Il passa sous les roues et mourut pendant son transport à l'hôpital.

LETRE DE BALE

(De notre corresp.)

Décidément nous ne sortons pas des incidents et les deux chefs communistes Welti et Schneider se donnent une peine inutile pour qu'on parle toujours d'eux.

Il y a peu de semaines, M. Schneider s'est permis une action qu'on peut sans scrupules qualifier de vilaine. Etant chef du département de l'intérieur et de ce fait aussi le supérieur du préposé de l'office cantonal des chômeurs, il ordonna un beau jour à ce dernier de recueillir toutes les cartes de chômeurs et de ne les rendre qu'à ceux ayant participé à l'assemblée des sans-travail. Ceci ne constituait pas encore une grande infraction à la liberté personnelle, puisque M. Schneider désirait se mettre en rapport direct avec cette classe infortunée. Seulement ce n'était pas pour leur prêcher la patience et le courage qu'il y prit la parole, mais pour les sommer d'entrer dans le parti communiste, sous menace de privation de subsides pour tous ceux qui refuseraient leur adhésion ! On se figure facilement la grande agitation qui s'empara des assistants, qui n'étaient nullement enclins à donner suite à cette « invitation » et protestèrent énergiquement contre cette pression.

Inutile de dire qu'il plut des interpellations à la prochaine session du Grand Conseil, où M. Schneider eut le formidable toupet de dire que tout était mensonge et qu'il n'avait jamais

L'accident de la Côte de Rosières.

Les experts chargés de rechercher les causes du terrible accident survenu le Vendredi-Saint à l'automobile postale qui fait le trajet du Locle à Travers, viennent de déposer leur rapport. Tous concluent à l'incapacité du chef du garage qui conduisait la voiture et à sa négligence. Les freins étaient en bon état, mais n'avaient pas été réglés avant le départ. Le conducteur occasionnel a été mis à pied puis congédié définitivement par la direction postale du IVme arrondissement, d'accord avec la direction générale. L'enquête judiciaire poursuit son cours.

Auvornier.

Le cours de samaritains qui, pendant quelques mois, fut donné par le docteur Courvoisier, s'est terminé, jeudi soir, de façon quelque peu solennelle d'abord devant un jury d'examen qui vit des mères de famille faire de multiples pansements et de timides demoiselles ne point s'effaroucher devant atelles et brancards.

Le jury, composé de délégués de la Croix-Rouge, de l'Alliance des samaritains et d'un représentant du Conseil communal, n'eut que des paroles aimables tant pour les 21 participantes au cours que pour le Dr Courvoisier qui sut leur enseigner tant de belles notions. Ce que voyant, les dames invitèrent médecin et jury à un thé fort joyeux à l'hôtel de la Croix-Blanche, où les productions, les toasts, chants et musique faillirent faire oublier les heures fugitives et nocturnes.

Profitant d'un si beau zèle, le délégué de l'Alliance des samaritains fit un discours si convainquant qu'au milieu des gâteaux résolution fut prise à l'unanimité de fonder une section de samaritains à Auvornier.

Cette section faillit n'avoir pas de présidente, chaque membre se refusant dans l'excès de timidité effarouchée. Les accidentés auront des demoiselles fort jolies pour les dorloter, ils seront plus à envier qu'à plaindre... peut-être.

« Le Prince Jean ».

Ce fut un prince charmant, un vrai prince de conte de fées, entouré de quelque douzaine d'acteurs en herbe aux frais minois, jouant une pièce de Mme Raymond mise en vers par Mme Beau.

Après une séance de projections africaines, expliquées par M. Henri Junod, missionnaire, la pièce commença en petits actes fort courts, gentiment enfantins, et, comme dans toute pièce du bon vieux temps, la vertu fut finalement récompensée, le vice fut consumé, et chacun partit content, une tombola finale au profit des missions ayant fait autant d'heureux que le prince Jean.

Buttes.

Le Conseil d'Etat a nommé en qualité de chef de la section militaire de Buttes, le citoyen Arthur Charlet, domicilié à Buttes, en remplacement du citoyen Ernest Grandjean, décédé.

La Chaux-de-Fonds.

Voici quelques détails sur le tragique accident que nous avons annoncé hier.

Samedi, à 8 h. de l'après-midi, des enfants s'amusaient sur un petit étang situé au sud-ouest de la maison Riva, endroit qui constitue en quelque sorte une prolongation de la rue des Terreaux. Sur cet emplacement marécageux, recouvert d'une nappe d'eau de deux mètres de profondeur environ, trois jeunes garçons se trouvaient sur un radeau de leur fabrication qu'ils conduisaient à l'aide d'une longue perche. Tout à coup, l'un d'eux, le jeune Siegenthaler, âgé de 15 ans, perdit l'équilibre et disparut dans la vase bourbeuse, tandis que ses compagnons restaient les témoins impuissants de ce drame.

Un quart d'heure après cet accident, le lieutenant de police arrivait sur les lieux. Il se jeta résolument à l'eau, tout habillé, ainsi que deux citoyens de la ville. Après deux minutes de recherches, on parvint à retrouver le corps de l'infortuné. Pendant près d'une heure et quart, on pratiqua vainement la respiration artificielle. Après les constatations d'usage, le corps de la petite victime fut conduit au domicile de ses parents.

Le Locle.

Samedi matin, entre 11 heures et midi, en dessus de la fabrique Pierrehumbert frères, au Verger, des enfants imprudents ont mis le feu à l'herbe extraordinairement sèche de la côte. Les flammes prirent bientôt une grande extension et atteignirent la plantation du Communet, située au nord de la ligne du chemin de fer. Il fallut faire appel aux agents qui, aidés de quelques civils, réussirent à circonscire l'incendie. Une centaine d'arbustes sont détruits et les prés atteints sur une surface de plus de 3000 mètres carrés.

Les avertissements ne font pas défaut, et cependant les incendies de ce genre se répètent. La sécheresse est plus forte que jamais, aussi recommandons-nous une fois de plus la plus grande prudence.

CORRESPONDANCES

(Le journal réserve son opinion à l'égard des lettres parvenant sous cette rubrique)

Neuchâtel, le 2 avril 1921.
Monsieur le rédacteur,

Les journaux de la semaine dernière nous ont donné le texte des résolutions votées par le synode de l'Eglise nationale au sujet des propositions de la commission des 18.

Le synode a constaté que l'entente entre nos principales Eglises était possible et que la reconstitution de l'Eglise neuchâteloise était hautement désirable.

C'est fort bien. Mais il nous sera permis de penser qu'une question d'importance primordiale — une question de principe — devrait être préalablement tranchée : le peuple neuchâtelois est-il acquis à l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que cette séparation aboutisse ou non à une fusion ?

C'est là, me semble-t-il, le principe sur lequel le pays devrait tout d'abord se prononcer au moyen d'un vote populaire.

Si la réponse est affirmative, si la majorité

des électeurs décide de rompre le lien qui unit l'Eglise à l'Etat, si l'Eglise aujourd'hui nationale est appelée à une existence autonome, alors la fusion s'accomplira peut-être plus tôt qu'on ne le croit.

Si la réponse est négative, ce sera la preuve que le travail de la commission des 18 est à tout le moins prématuré, puisque le principe qui doit servir de base à la nouvelle Eglise n'a pas encore gain de cause chez nous. Il serait imprudent de construire sur un pareil fondement.

La fusion, si elle se fait, ne doit pas être le résultat d'un compromis et procéder de considérations d'opportunité. Elle doit être la conséquence logique d'un principe et nous nous hâtons de le dire — le fruit d'un réel mouvement religieux.

Agrez, Monsieur le rédacteur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. C. L.
Membre de l'Eglise nationale

NEUCHÂTEL

Distinction.

Le Conseil fédéral a nommé au poste de sténographe des Chambres fédérales, M. Andrist, professeur à l'Ecole de commerce de Neuchâtel.

Concert.

On nous annonce que la Musique militaire du Locle viendra donner un grand concert dimanche 10 avril prochain, à 3 heures après-midi, à la Rotonde.

Société suisse des commerçants.

Cette association qui compte 108 sections en Suisse et à l'étranger, représentant un effectif de 30 mille membres environ, aura son assemblée annuelle de délégués à Neuchâtel les 23 et 24 avril prochains.

A l'ordre du jour de cette assemblée figurent deux conférences qui promettent d'être intéressantes : l'une, en allemand, par M. Ph. Schmid-Ruedin, secrétaire central, ayant comme titre : « La lutte poursuivie par les employés pour obtenir une charte du travail », l'autre, en français, par M. E. Losey, secrétaire central, sur « La situation économique de l'employé de commerce romand après la résiliation de la Convention de Berne ».

AVIS TARDIFS

Association des Employés de Banque de Neuchâtel et environs

Assemblée Générale

à l'Annexe du Collège des Terreaux,
le mardi 5 avril 1921 à 20 h. 1/2. Le Comité.

Etat civil de Neuchâtel

Mariages célébrés

2 avril. Paul-Auguste Guinchard, boucher, à Neuchâtel, et Berthe-Germaine Blandinier, horlogère, à Fontainemelon.

Promesse de mariage

Jules-Victor Colin, mécanicien-chauffeur, de Neuchâtel, à Peseux, et Elisa Vogel, ménagère, à Anet.

Décès

31 mars. Barbara née Faust, veuve de Johann Zimmermann, née le 20 octobre 1896.
1er avril. Charles-Eugène Berthoud, ancien horloger, veuf de Cécile-Victorine Calame, né le 21 janvier 1831.
2. Yvonne-Marie, fille de Alfred Belperrond, née le 24 avril 1920.

Partie financière

Crédit suisse.

L'assemblée générale des actionnaires du 2 avril 1921 a approuvé les comptes de l'exercice 1920 et donné décharge à la direction et au Conseil d'administration. Suivant les propositions de ce dernier, elle a décidé d'attribuer 500,000 fr. au fonds de pension et a fixé le dividende à 8 %, soit 40 fr. par action. Les trois administrateurs sortants ont été réélus pour une nouvelle période.

Bourse de Genève, du 4 avril 1921

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. / = demandé. | = offre.

Actions	1911	Fed. V. emp.	430.—
Banq. Nat. Suisse	—	4 1/2 %	VII 430.—
Soc. de banq. S.	599.—	5 1/2 %	VIII 430.—
Comp. d'Escom.	321.50	5 1/2 %	IX 430.—
Crédit suisse	—	3 1/2 %	Ch. de fer féd. 655.—
Union fin. genev.	335.—	3 1/2 %	Différé 290.—
Ind. genev. d. gaz	—	3 1/2 %	Genev.-lots. 86.—
Gaz Marsaille	—	4 1/2 %	Genev.-1899. 340.—
Gaz de Naples	—	4 1/2 %	Japontab. 115. 4 1/2 %
Fco-Suisse élect.	103.—	—	Serbe 4 1/2 %
Electro Girod	237.50m	—	V. Genev. 1919, 5 1/2 %
Mines Bor priv.	240.—	—	4 1/2 %
— ord.	—	—	Chem. Fco-Suisse 310.—
Gaisa, parts	—	—	Jura-Simp. 3 1/2 %
Chocol. P.-C.-K.	254.50	—	Lombard. anc. 3 1/2 %
Nestlé	—	—	Cr. L. Vaud. 5 1/2 %
Cautsch. S. fin.	—	—	S. fin. Fr.-Sui. 4 1/2 %
Coton. Rus.-Fran.	—	—	B. hyp. Sued. 4 1/2 %
Sipel	—	—	C. lonc. égypt. 1900 308.—
— 1911	—	—	—
— Stok.	4 1/2 %	—	—
5 1/2 % Fed., 11 emp.	—	—	Fco-S. étac. 4 1/2 %
4 1/2 % V.	—	—	Tolisch. hong. 4 1/2 %
4 1/2 % V.	—	—	Quest. l. unie. 4 1/2 %

POUR TOUT ACHAT OU VENTE

aux meilleures conditions, de chèques ou billets de banque étrangers adressez-vous au

CRÉDIT SUISSE

Téléphone 1254 et 1260 NEUCHÂTEL Téléphone 1254 et 1260

In memoriam. — On nous écrit: La compagnie de mitrailleurs III/8 vient de perdre en la personne de son sergent-major René Egli un de ses chefs les plus appréciés et les plus dévoués. Sa mort est d'autant plus regrettable qu'il s'était fait estimer et aimer de tous, officiers, sous-officiers et soldats, par la franchise de son caractère et son entrain au cours de ses nombreux services de mobilisation. Avec Egli disparaît un parfait honnête homme et un ami dévoué. La compagnie lui adresse un dernier salut.

Au nom de la Cp. mitr. III/8:
Le commandant: Capitaine MAGNIN.

Militaire. — Les participants au cours préparatoire du gymnase de Zurich, dont nous avons annoncé jeudi dernier la venue, sont arrivés hier matin dans notre ville. Ils ont reçu une collation au Collège latin, puis ils sont repartis pour Colombier où ils séjourneront quelques temps.

Postes. — On nous écrit: Après plus d'un demi siècle d'activité féconde, MM. Gehrig, caissier, et Obrist, contrôleur d'arrondissement postal à Neuchâtel, ont pris une retraite bien méritée. C'est avec peine que l'administration des postes a pris congé de ces distingués collaborateurs dont la carrière fut toute de dévouement. Nous associons nos vœux à ceux qui leur ont été exprimés de toutes parts et nous espérons qu'il leur sera donné de jouir pendant longtemps d'un repos bien mérité.

Parmi le personnel postal du bureau de Neuchâtel, d'autres agents ont également sollicité d'être mis en situation de retraite et ils en jouissent depuis le 1er courant; nous citons les noms de MM. Jenny et Bigler, commis, Cornu et Gras, facteurs, Marguerat, garçon de bureau. La carrière de tous fut bien remplie et chacun d'eux s'est signalé par une activité qui les honore. Nos meilleurs vœux leur sont acquis.

A la Rotonde. — On annonce pour mercredi soir, à la Rotonde, un gala artistique organisé par la caisse des chômeurs avec le concours de quelques artistes et celui de Flavien, vedette de la Scala de Paris.

Les hirondelles. — Les premières hirondelles sont arrivées chez nous hier soir vers 5 heures; elles se sont arrêtées à Serrières. On signale aussi leur présence dans le canton de Genève; sans doute va-t-on les rencontrer prochainement dans toute la Suisse romande.

L'orage. — Le premier orage de l'année a éclaté hier soir vers 9 heures. Une assez forte pluie est tombée jusqu'à près de 10 heures, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre. Ce matin le soleil a réussi à percer l'épaisse couche de nuages que l'orage a laissée au ciel. Il ne semble donc pas que la sécheresse soit terminée.

Conseil général de la Commune

Séance du 4 avril

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de M. Hermann Ströle, conseiller général décédé.

Budget. — Le Conseil termine la discussion du budget pour 1921 en abordant les postulats de la commission financière.

M. Edmond Bourquin défend les droits de la commission scolaire que le postulat No 1 atteint directement; celui-ci invite, en effet, le Conseil communal à réorganiser l'enseignement communal pour réaliser des économies.

M. Th. Krebs appuie au contraire le postulat 1 en raison des charges considérables qui incombent à la commune de la part de l'enseignement public. Toutefois il se déclare d'accord, ainsi que le Conseil communal, avec le désir de M. Bourquin de voir la commission scolaire consultée sur les projets du Conseil communal. A l'unanimité, le postulat amendé par M. Bourquin est accepté.

Le postulat No 2 invite le Conseil communal à réduire les subventions aux sociétés ou œuvres privées. Le Conseil communal se déclare d'accord avec ce postulat. Le Conseil l'adopte par 24 voix contre 1.

Le postulat No 3 invite le Conseil communal à étudier une réduction du personnel communal; il est accepté par le Conseil communal et à l'unanimité par le Conseil général.

Ventes de terrain. — Sans discussion, par 23 voix contre 1, le Conseil ratifie une promesse de vente passée avec M. Rochat portant cession à ce dernier d'une parcelle de terrain au Vaumouey.

Au sujet de la vente d'un terrain au Bois de l'Hôpital à la Coopérative d'habitation des cheminots, M. Nobs, au nom du groupe socialiste, fait la proposition que ce terrain soit cédé et non vendu aux cheminots. M. Reutter fait remarquer que la commune n'aurait pas l'autorisation de la commune des ressortissants. M. Wavre ne comprend pas la proposition du groupe socialiste qui, dans une récente séance, exposait ce principe que la terre ne doit pas être vendue à des particuliers.

Enfin, la promesse de vente est ratifiée par 22 voix sans opposition.

Achat d'immeubles. — M. Jean Wenger félicite le Conseil communal de proposer la démolition des immeubles en question: Numéros 3 et 5 de la rue du Château et No 2 de la rue Fleury.

Pour la reconstruction, M. P. Wavre demande le renvoi à une commission. Il est appuyé par M. L. Meystre qui propose, en outre, d'installer dans l'immeuble à construire la salle des ventes de la commune.

M. Ph. Godet a toujours combattu les plans d'alignement qui ne peuvent que détruire les plus intéressants immeubles de notre ville. Toutefois il reconnaît que les immeubles dont il s'agit ne sont plus habitables. Il remercie le Conseil communal et M. Chable, architecte, d'avoir tenu compte du point de vue archéologique. Cependant, M. Godet demande qu'on fasse un effort pour conserver l'ancienne boutique de plain-pied du No 3 de la rue du Château, ce qui doit être possible pour un architecte intelligent.

MM. Krebs et Martenet appuient le renvoi à une commission. M. Martenet demande qu'on ne se trompe pas de 50 cm. comme c'est arrivé à la rue Saint-Maurice il y a quelques années.

M. E. Borel demande au Conseil de voter définitivement l'arrêté concernant l'acquisition des immeubles et de ne renvoyer à la commission que l'arrêté concernant la construction du nouvel immeuble.

Par 28 voix sans opposition, le Conseil ratifie les promesses de vente des immeubles en question à la commune; le crédit de 28,600 fr. à cet effet est donc voté.

Une commission de 7 membres est nommée, elle est composée de MM. Quinche, Bourquin, Studer, Philippin, Krebs, Godet et Favarger.

Initiative et referendum. — Au sujet de l'article 6 du projet de règlement concernant l'exercice du droit d'initiative et de referendum, M. Wenger propose de réduire à 20 jours le délai accordé au Conseil communal pour vérifier les signatures des listes.

M. Reutter insiste pour le maintien du délai de 30 jours, en raison de la longueur des recherches pour savoir si les signataires ont payé leurs impôts et s'ils ont, par conséquent, le

droit de vote. M. Perrin, rapporteur de la commission, appuie le point de vue de M. Reutter. Par 22 voix contre 9, le délai est fixé à 30 jours. Et par 29 voix sans opposition, le Conseil adopte l'ensemble du règlement.

Hôpital des Cadolles. — M. H. Haefliger fait remarquer que la création du poste d'administrateur de l'hôpital des Cadolles n'augmente pas le nombre des fonctionnaires communaux puisqu'on supprime en même temps un autre poste.

MM. Studer et Haefliger insistent pour qu'on nomme à ce poste un homme très qualifié. M. Wenger n'entend pas qu'on supprime le poste d'économiste; car il n'y aurait au fond qu'un changement de personne, tandis qu'il devait s'agir d'une réorganisation. Le nouveau poste donnerait trop de travail à celui qui l'occuperait puisqu'il aura plus à faire que l'économiste actuel. M. Wenger demande le maintien du poste d'économiste; il est appuyé par M. Gauthier.

M. Haefliger pense que le travail de comptabilité et de correspondance pourra, cas échéant, être attribué à une simple sténo-dactylographe qui sera de trop à l'Hôtel municipal où l'on vient de voter une réduction du personnel.

M. Porchat appuie les propositions de la commission. Après avoir entendu les diverses explications, M. Wenger retire sa proposition. Puis le Conseil vote la création du poste d'administrateur et la suppression du poste d'économiste par 22 voix contre 1.

Agrégations. — Par 26 voix sans opposition, le Conseil vote l'agrégation de 15 citoyens suisses. Il vote également l'agrégation de 7 étrangers, après que M. Droz ait protesté contre des retards dans le traitement d'une candidature à l'agrégation.

Conseil communal. — M. Favarger, rapporteur de la majorité de la commission, soutient le point de vue de celle-ci qui propose un Conseil communal de 7 membres. Cette majorité a, en somme, voulu augmenter les volontés au Conseil communal. Elle s'oppose aux commissions proposées par la minorité parce qu'une commission n'a pas de responsabilité, tandis que le Conseil communal est responsable, et les électeurs savent le lui faire comprendre. Les propositions de la minorité entraîneraient une augmentation des fonctionnaires, organismes irresponsables.

Au nom de la minorité, M. Wavre préconise le statu quo. Il invoque surtout des raisons financières qui nous interdisent d'augmenter maintenant le nombre des conseillers communaux.

M. Wenger ne croit pas qu'il soit bon d'attribuer une voix prépondérante au président du Conseil communal, comme le voudrait la majorité; cependant il est partisan d'un conseil de 7 membres, dont certains seraient permanents, ce qui permettrait de faire appel à plusieurs personnes qualifiées, à des spécialistes.

Pour M. Haefliger, l'argument financier doit passer après les intérêts administratifs de la commune. De plus, un conseiller communal est plus qu'un fonctionnaire, il doit avoir les loisirs nécessaires pour s'occuper des affaires générales de la commune.

M. Amiet est opposé à une augmentation des conseillers communaux qui aurait pour effet d'accroître les difficultés entre eux et les administrés; il en résulterait, de surcroît, une augmentation du nombre des fonctionnaires, chaque directeur nouveau voulant au moins un commis.

M. Studer votera les propositions de la majorité, et M. Guinchard celles de la minorité.

M. Krebs soutient, en s'appuyant sur des expériences personnelles, qu'il n'y a pas besoin de personnel pour les nouveaux conseillers communaux.

A l'appel nominal, 14 membres votent pour un Conseil communal de 7 membres, et 19 pour un Conseil de 5 membres. Le Conseil communal reste donc composé de 5 membres; cependant la distribution des sections est légèrement modifiée, conformément aux propositions de la minorité.

La session est close à 23 h. 1/2.

POLITIQUE

La grève anglaise

LONDRES, 5 (Havas). — Le « Journal Officiel » publie une série d'ordonnances prises en raison de la situation actuelle et conférant au gouvernement de nouveaux pouvoirs à peu près illimités concernant la réduction des moyens de transports, la réglementation de certains produits, notamment des combustibles.

LONDRES, 5 (Havas). — M. Lloyd George a donné lecture lundi, à la Chambre des communes, du message royal proclamant l'existence d'un état de circonstances exceptionnelles (« The state of emergency »).

M. Bottomley ayant proposé la médiation de la Chambre des communes dans le conflit actuel entre les mineurs et les propriétaires de charbonnages, le premier ministre répondit que cela ne serait pas pratique. Il ajoute que la Chambre aura à se prononcer sur la question dans la séance de lundi prochain et que, probablement, sir Robert Horne fera à cet égard une déclaration au nom du gouvernement.

Un ultimatum à Budapest

BERLIN, 5. — On mande de source sûre à la « Gazette de Voss » :

Dans le courant de la journée de lundi a été remise à Budapest une note collective des gouvernements roumain, yougoslave et tchécoslovaque exigeant que l'ex-roi Charles quitte le territoire hongrois d'ici à jeudi, au plus tard. « A défaut de quoi, ajoute la note, des mesures énergiques seraient prises immédiatement ».

On prépare ainsi le complet isolement de la Hongrie de toute communication. En outre, la note sus-indiquée de la petite Entente ajoute que la Hongrie doit prendre sans tarder ses dispositions en vue d'exécuter les conditions du traité de Trianon, notamment en ce qui concerne la question des Burgenland en Autriche.

Enfin, elle insiste sur la nécessité de donner une solution définitive à la question dynastique en Hongrie.

La propagande russe en Suisse

BERNE, 4 (De notre corresp.). — Les curieux que ne rebute pas l'épaisseur du rapport de gestion pour 1920 présenté par le département fédéral de justice et police y trouveront des choses fort intéressantes. Par exemple ce rapport donne des détails fort complets sur l'enquête ouverte en 1918 sur l'activité de la propagande bolchéviste en Suisse.

Il existait à Berne deux bureaux de propagande, les « Nouvelles russes » et l'« Agence télégraphique russe », qui faisaient un service étendu d'informations, mais qui s'occupaient essentiellement de l'édition de brochures révolutionnaires.

Beaucoup de ces brochures portaient comme nom d'éditeur celui de M. Platten, notre éminent patriote. Le mouvement financier de ces bureaux était fort animé. On a pu établir

que du 31 juillet au 12 octobre un avocat établi à Berne, M. Lifschitz, a changé pour 1 million 700 mille roubles et M. Schlowisky, agent russe expulsé avec la mission des soviets, a changé pour 765,000 roubles.

Mais l'enquête n'a pas permis de recueillir tous les renseignements et documents dont on aurait eu besoin. Car, pour observer strictement les règles de la courtoisie diplomatique, le département politique fédéral a refusé d'autoriser une perquisition dans les papiers déposés à la légation de Russie à Berne. R. E.

Chronique parlementaire

Séance du 3 avril

Comme toutes les grandes catastrophes, l'ouverture des Chambres pour leur session de printemps a été annoncée au monde par d'inquiétants phénomènes météorologiques. Vers la fin de l'après-midi, on a vu le ciel s'obscurcir: Le tonnerre a grondé lugubrement... quelques instants plus tard au Conseil national, M. Gustave Muller, d'insolites lunettes d'acier chevauchant son nez couronné, déclarait, en l'absence du président, ouverte la 9me session de la 25me législature.

Salle grise et terne, accablée tout ensemble par la tristesse des temps, les mols effluves printaniers et l'appréhension de ces deux longues semaines de labeur.

C'est dans cette atmosphère de douleur et d'angoisse que l'on écoute le président prononcer l'éloge funèbre de notre regretté confrère Bettez, dont, lors de la dernière session, rien ne faisait prévoir la fin prématurée. Et les députés, rituellement, se dressent en pied, en hommage posthume au collègue disparu.

Avec le cérémonial accoutumé, on assermentait deux nouveaux venus, M. Trolliet (Valais) qui remplace le sympathique M. Kuntschen, et M. Ruh, de Schaffhouse, qui remplace je ne sais pas qui.

Sur ces entrefaites, l'œil professionnellement curieux des journalistes s'anime en apercevant, modestement assis sur un banc du pourtour qu'occupent en général les hauts fonctionnaires admis dans la salle, une figure connue et chère, mais singulièrement élargie...

Cette face pleine, aux traits réguliers sous une épaisse chevelure éclaircie sur le front, cette stature massive et solide, est-ce pas le Fritz Platten qui, pâle, émacié, hâve, nous était arrivé du Paradis de son ami Lémine (après quelques aventures de route) et que six mois de martyre dans les sombres geôles de la Suisse bourgeoise ont singulièrement retrempé, à ce qu'il semble.

Mais sa présence n'excite aucune sensation. C'est tout juste si quelques-uns de ses anciens camarades vont lui serrer la main. C'est à côté de son coreligionnaire communiste Belmont, que vient s'asseoir la victime de la tyrannie capitaliste.

Le président, avec un grand courage, donne lecture d'une épaisse liasse de documents dont le secrétaire français lit ensuite la traduction. Entr'acte. On ne fait hélas! pas circuler de rafraîchissements. Plongés dans une douce torpeur, les assistants entendent dans un lointain brumeux des communications diverses concernant la priorité d'un Conseil sur l'autre dans les objets à discuter, les députés qui se font excuser, il se réveille en apprenant la démission de M. Arthur Eugster, le député le plus correct, le plus élégant, le mieux redingoté et le plus irréprochablement cravaté de tout le Parlement.

Hélas, ce sont toujours, comme dit le proverbe, les meilleurs qui partent les premiers. Qui sait si on ne remplacera pas le Brummel fédéral par un homme qui portera des cols Louis-Philippe et des cravates toutes faites. Les traditions s'en vont.

Roulant péniblement de sombres pensées, le Parlement se replonge dans sa somnolence cependant que l'on donne lecture d'une interminable explication du Conseil fédéral à un député qui lui avait adressé une des « petites questions » à la mode, à propos de la situation financière des œuvres charitables pour l'enfance.

Soudain, on se met à parler de Charles de Habsbourg et tout le monde écoute. C'est M. Robert Grimm qui a déposé une interpellation, dont il est donné lecture, et qui, en six chapitres, demande au Conseil fédéral s'il a été au courant des menées impérialistes de M. de Habsbourg en Suisse; s'il a su que cet ex-monarque, en mars dernier, s'était rendu en Autriche; quelle attitude il compte prendre en présence de ces agissements qui constituent une violation des conditions posées à son arrivée à ce prince qui venait nous demander asile; s'il est exact que notre gouvernement a autorisé la rentrée de Charles, quelles mesures il a prises et s'ils ne pense pas que le séjour en Suisse doit être interdit à l'empereur après ce qui vient de se passer. M. Grimm demande que son interpellation soit discutée durant cette session et non pas renvoyée aux calendes fédérales.

Un autre socialiste, M. Niclot, de Genève, interpelle à son tour le gouvernement, lui demandant ce qu'il a fait pour protéger les Genevois contre les dangers que constitue la mise en vigueur de la nouvelle loi française concernant les zones.

On apprend enfin que les présidents de groupes ont proposé de fixer à 15 jours au maximum la durée de la présente séance, et qu'on ne pourra pas discuter l'affaire de la convention du travail, de Washington, avant mercredi, alors qu'elle était prévue pour le premier jour. Le seul objet à discuter est donc le « Message du Conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant l'attitude de la Suisse à l'égard de la résolution de l'assemblée de la Société des Nations, du 13 décembre 1920, relative à l'établissement d'une cour permanente de justice internationale (textuel). On connaît cette institution, dont il a été abondamment parlé dans la presse au moment de l'assemblée de Genève de la S. D. N. Le Conseil fédéral demande aux Chambres de ratifier le protocole concernant le statut de la cour internationale de justice, d'autoriser le Conseil fédéral (sous réserve de communication à l'assemblée fédérale) de conclure des accords dans ce sens et de statuer sur la prolongation de la durée de validité du protocole concernant la compétence dévolue à la cour.

Cela paraît tout simple. Le projet d'une cour internationale de justice semble à première vue conforme à toutes nos idées. Mais il ne faut pas oublier que dès que l'on parle d'une façon ou de l'autre de la Société des Nations, se dresse quelquefois des adversaires irréductibles de cette institution qui a le grave tort de n'être point née à Berlin, pour les uns, et, pour les autres, d'empêcher de communiquer en rond.

Après quelques mots de MM. von Streng et

L'initiative contre les maisons de jeu

BERNE, 4. (De notre correspondant.) — Se basant sur un rapport complémentaire présenté par le département fédéral de justice et police, la commission du Conseil des Etats propose de ratifier la décision du Conseil national et de déclarer valable le résultat de l'initiative. Elle estime qu'il ne saurait subsister aucun doute sur ce point, que l'initiative est bien acceptée par la majorité des électeurs et des cantons. R. E.

Gaudard, on voit se lever M. Schmid, d'Ollten, à qui les lauriers de M. Schær, de Bâle, paraissent donner la jaunisse et qui commence à serrer de près le recordman fédéral du bavardage. M. Schmid est assez dur à l'égard de cette cour internationale qui ne lui dit rien qui vaille et dont les socialistes ne veulent rien savoir.

A quoi M. Motta, rentré sans encombre de son séjour en Italie, répond avec conscience en faisant l'historique de cette cour de justice, dont la création a été peut-être l'œuvre moralement la plus importante de l'assemblée de Genève, et qui a été le couronnement de cette assemblée. Le Pacte était entaché d'une grave lacune en ne prévoyant pas cette cour. On a cherché à faire admettre le principe de l'arbitrage obligatoire en cas de différend entre deux membres de la Société des Nations. Mais, comme cela était pratiquement impossible en raison de l'opposition de quelques grandes puissances, on s'est arrêté au moyen terme que constitue le statut de la Cour internationale.

C'est à la délégation suisse et spécialement à M. Max Huber, qui lui était adjoint, que l'on doit d'avoir trouvé la solution satisfaisante, en abandonnant le principe de l'arbitrage obligatoire mais en prévoyant que « les membres de la Société et Etats mentionnés à l'annexe au Pacte pourront, soit lors de la signature ou de la ratification du protocole, soit ultérieurement, déclarer reconnaître dès à présent comme obligatoire, de plein droit et sans convention spéciale, vis-à-vis de tout autre membre ou Etat acceptant la même obligation, la juridiction de la cour sur toutes ou quelques-unes des catégories de différends d'ordre juridique ayant pour objet:

a) L'interprétation d'un traité; b) Tout point de droit international; c) La réalité de tout fait qui, s'il était établi, constituerait la violation d'un engagement international; d) La nature ou l'étendue de la réparation due pour la rupture d'un engagement international.

La déclaration ci-dessus visée pourra être faite purement et simplement ou sous condition de réciprocité de la part de plusieurs ou de certains membres ou Etats, ou pour un délai déterminé.

Le Portugal fut le premier pays à adopter cette solution, puis le Danemark et la Suisse se joignirent à lui. Il est permis d'espérer que d'autres Etats imiteront cet exemple, que nous pouvons être fiers d'avoir donné.

Comme M. Motta se rassied, on voit avec surprise se dresser M. Platten qui, d'une voix posée et fort distincte, sans pathos et sans gestes, engage le Parlement à ne pas entrer en matière. Ce tribunal, création de la ligue des vainqueurs, est trop imbu d'esprit capitaliste pour pouvoir sauvegarder les droits de la classe ouvrière. A l'aide de diverses anecdotes, M. Platten étaye son opinion. Il se défend d'être germanophile et se proclame réellement cosmopolite.

M. de Rabours, à son tour, se manifeste. Mais son discours très bref est un diptychisme en l'honneur du Conseil fédéral d'aujourd'hui, composé d'hommes intègres, vertueux, vigilants, intelligents, aux vives étendues, qui a enfin compris la nécessité d'une politique internationale, nécessaire plus qu'à toute autre à la Suisse, qui n'a qu'une proportion de 26 % de population agricole et dont tout le reste a des intérêts internationaux.

Les quelques membres du gouvernement présents dans la salle se pincèrent les mollets mutuellement pour bien se persuader qu'ils ne rêvent pas et que c'est bien le fougueux député genevois qui leur adresse des éloges.

La discussion est close. On vote sur la discussion des articles qui est adoptée à une forte majorité. Heureusement M. Gustave Muller est beaucoup meilleur qu'il n'en a l'air, et il lève la séance à 19 h. 1/2.

Lecture est donnée en clôture de diverses communications: MM. Belmont, Schneider et Platten proclament qu'ils se sont séparés du parti socialiste et qu'ils ont formé un groupe communiste dont le chef est M. Platten.

M. de Rabours adresse au Conseil fédéral la petite question que voici: « Est-il exact que l'ont ait trouvé dans les notes de feu le conseiller fédéral Muller la relation des conversations du colonel Sprecher avec le colonel Horliczka? Le Conseil fédéral peut-il communiquer le texte de ces relations? »

Le Conseil fédéral peut-il donner la date exacte des accords conclus pendant la guerre avec le général Ludendorff, d'une part, et avec le général Weygand, d'autre part? Un autre député adresse lui aussi une petite question concernant les billets de banque. Il voudrait savoir pourquoi on n'a pas fait faire nos billets en Suisse, et comment il se fait qu'on n'ait pas détruit les billets retirés de la circulation, ce qui a permis à des faussaires de les rendre de nouveau utilisables.

A propos de petites questions, M. de Dardel a posé celle-ci, qui intéressera tout particulièrement les lecteurs de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »:

Le Conseil fédéral sait-il et, en raison des accidents qui se sont produits, la direction générale des postes a pris des mesures suffisantes pour garantir la sécurité des voyageurs qui utilisent les services postaux par automobiles? Reconnu dans l'assistance, vers la fin de la réunion, M. Knellwolf et ses boucles blondes. Serait-ce que ce député illustre ait décidé de renoncer au service de Dieu pour se consacrer à celui de l'Etat, ou bien qu'il espère que pour le conserver dans son sein, l'Assemblée fédérale suppliera le peuple de modifier l'article 75 de la Constitution?

Le diable est que le Conseil fédéral, ce matin même, a pris position, pour employer le terme consacré, et que sa position n'est pas favorable aux aspirations bicéphales de M. Knellwolf. C'est demain, si nous ne nous trompons, que l'on discutera sur la validité de cette élection. Espérons pour le joyeux petit pasteur que son passage dans la salle ne sera pas éphémère. Pour les assistants, nous formerons un autre vœu. R. E.

décisif. Les chances se départagent ainsi: si les Bernois sortent vainqueurs, ils seront les champions, si ce sont les Old Boys, un match d'appui aura lieu entre Young Boys et Old Boys. En cas d'un match nul, un match d'appui sera nécessaire entre Bienne et Young Boys.

En Suisse orientale, Grasshoppers est définitivement champion en battant de justesse Neumünster par 3 à 2. Grasshoppers remporte le titre tant disputé. A Zurich, Young Fellows avec ses cadres quelque peu rajeunis réussit à triompher de Winterthur par 2 à 1. Voici le classement à ce jour:

		Goals					
Suisse romande	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Pour	Contre	Points
Servette	14	9	3	2	31	11	21
Cantonal-Neuchâtel	14	8	2	4	29	16	18
Chaux-de-Fonds	13	6	3	4	23	15	15
Etoile	12	6	2	4	18	16	14
Fribourg	13	3	5	5	16	21	11
Genève	13	3	5	5	13	14	11
Lausanne-Sp.	13	2	7	4	19	27	11
Montreux-Sp.	14	2	4	11	15	39	5
		Suisse centrale					
Young Boys	14	8	4	2	28	15	20
Bienne	13	7	5	1	25	10	19
Old Boys	13	8	2	3	30	19	18
Nordstern	14	6	4	4	23	17	16
Berne	14	5	3	6	26	30	13
Aarau	14	3	6	5	13	20	12
Lucerne	13	2	2	9	16	36	6
Bâle	13	1	2	10	14	28	4
		Suisse orientale					
Grasshoppers	13	10	2	1	31	12	22
Winterthour	14	8	2	4	35	25	18
Zurich	14	8	1	5	31	24	17
Blue Stars	13	6	2	5	21	26	14
Saint-Gall	13	5	2	6	33	20	12
Neumünster	12	2	6	4	16	27	10
Young Fellows	12	4	—	8	20	35	8
Brühl	13	1	1	11	15	33	3

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Effectifs maintenus

PARIS, 5 (Havas). — Le « Petit Parisien » reproduit une dépêche de source britannique, datée de Washington, annonçant que les effectifs américains sur le Rhin ne seront pas réduits avant le 1er juillet.

L'arrêt de l'offensive grecque

ATHÈNES, 5 (Havas). — Les journaux publiés de source autorisée un télégramme annonçant que l'arrêt des combats devant Eskicheir a été décidé, car les autorités militaires ne visaient pas à la prise de la ville; elles ne voulaient que l'occupation d'Offium Kara Hisar et l'isolement ferroviaire d'Angora.

Les troupes helléniques sont rentrées dans leurs positions précédentes à Kovalitz.

La grève minière

LONDRES, 5 (Havas). — Des grévistes ayant empêché le travail des pompes d'épuisement dans un puits de Pickhill, comté de Nottingham, la police a dû accourir en automobile pour faire assurer ce service.